

Rétributions & contributions AFMPS – RECHERCHE et DÉVELOPPEMENT – Essais cliniques : Development Safety Update Reports (DSUR)

Due par

Promoteurs d'essais cliniques.

Base légale

1. Article 1 de l'Arrêté Royal du 16 juillet 2012 fixant les redevances pour l'exécution des missions de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé conformément à l'article 30, §8, de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine.
2. Loi portant modification de la Loi du 20 juillet 2006 relative à la création et au fonctionnement de l'AFMPS et portant diverses autres dispositions relatives au financement de l'AFMPS.

Montants applicables au 1er janvier 2020 (indexation)

Nombre d'essais en cours	
- 1	709,67 €
- 2	1.419,34 €
- 3	2.129,00 €
- 4	2.838,67 €
- 5 ou plus	3.548,34 €

Paiement

Ces montants doivent être versés au numéro de compte 679-0001514-59 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

code IBAN : **BE84 6790 0015 1459**

code BIC/Swift : PCHQBEBB